

Décision du conseil municipal

**La Ville de Brossard se dote d'un vérificateur interne**

**Brossard, le 14 février 2017** – Lors de son assemblée ordinaire du 14 février, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté une résolution visant à se doter d'un vérificateur interne pour l'assister dans l'exercice de ses responsabilités.

S'inspirant des articles de la *Loi sur les cités et villes* portant sur les fonctions d'un vérificateur général, le mandat qui sera confié au vérificateur interne consistera entre autres en un contrôle de la légalité, de la régularité et de la conformité des opérations comptables et financières effectuées par la Ville. Bien qu'elle ne soit pas tenue de le faire, puisque sa population est inférieure à 100 000 résidents, Brossard se dotera de cette importante fonction de vérification relevant directement du conseil municipal.

« Nous croyons important que le conseil municipal de Brossard puisse bénéficier en permanence d'une expertise, indépendante de l'administration, pour effectuer la vérification de la conformité de nos opérations financières et contractuelles, mais également la vérification de l'optimisation de nos ressources. Encore une fois Brossard innove en allant au-delà de ce que la *Loi* exige en matière de transparence et de reddition de compte. L'ouverture et la transparence sont les bases de la confiance dans une organisation et Brossard est fière de se démarquer à ce niveau. De plus, ce vérificateur interne verra à l'amélioration continue de nos processus, et donc à l'atteinte de nos objectifs en termes de performance organisationnelle, » a indiqué le maire de Brossard, M. Paul Leduc.

Puisqu'il doit assister le conseil relativement à l'utilisation des fonds publics par l'administration municipale, le vérificateur interne jouira des pouvoirs lui permettant de recueillir les éléments d'information probants et pertinents à sa fonction. Le conseil adoptera prochainement un règlement définissant les pouvoirs du vérificateur interne.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311